

Les minutes GEMAPI en Charente Limousine

**Lettre d'information n°9
Octobre 2026**

Actualités et dates à retenir dans vos agendas

- Le **6 novembre** aura lieu une journée de **Formation GEMAPI** sur le rôle de l'élu, les enjeux GEMAPI et la stratégie des syndicats de bassin. Cette journée est animée par Jérôme Clair du CPIE avec la participation du SyBTB pour les visites terrain de l'après-midi. Formulaire d'inscription [à retrouver ici](#).
-> **Rdv à 9h30 salle Michel BOURDAREAU (Espace Haute-Charente)**
- Le **9 décembre** se tiendra la **conférence annuelle GEMAPI**. Cette conférence est l'occasion pour les syndicats de présenter leurs structures, le bilan de leurs actions et d'échanger sur les trajectoires et l'exercice de la compétence GEMAPI.
-> **Rdv à 18h30 à l'amphithéâtre de la Communauté de communes**
- Le **26 novembre** de 17h à 19h nous vous proposons un **atelier sur le dialogue territorial** et les démarches participatives en lien avec « les compétences eau » animé par l'IFREE.
-> **Rdv à 17h00 salle Michel BOURDAREAU (Espace Haute-Charente)**

Edito du Président

La GEMAPI en Charente Limousine : préserver nos ressources et aménager notre territoire

Chèr.es collègues,

Ce début de mandat est l'occasion pour moi de rappeler toute l'importance des enjeux liés à la ressource en eau, devenue centrale pour l'avenir de notre territoire.

Pour répondre efficacement à ces défis, nous avons fait le choix de déléguer la compétence GEMAPI à nos 6 syndicats de bassins, qui interviennent au plus près du terrain. Cette gouvernance s'appuie sur l'engagement remarquable des délégués qui représentent notre intercommunalité au sein de ces structures. Notre EPCI assure quant à lui une coordination transversale volontariste, dont vous découvrirez les axes forts dans cette lettre d'information.

Notre ambition est claire : préparer dès aujourd'hui la Charente Limousine aux défis climatiques majeurs qui nous font face. Sur notre territoire, la préservation de l'eau et de la biodiversité est indissociable de nos politiques d'aménagement et de développement local. La Communauté de communes en est pleinement investie et soutient les moyens financiers indispensables pour y répondre.

Je profite de cette lettre d'information pour remercier l'engagement et le travail de nos syndicats de bassin qui assurent de façon remarquable l'exercice de la compétence GEMAPI sur notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture.

Le Président
Benoît SAVY

Focus sur la GEMAPI en Charente Limousine

La GEMAPI est une compétence communautaire rassemblant des projets transversaux.

La **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** est une compétence obligatoire de la communauté de communes depuis 2018. Cette politique s'attache à protéger la ressource en eau et les milieux associés par la préservation et la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants autour de **4 thématiques**.

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées.

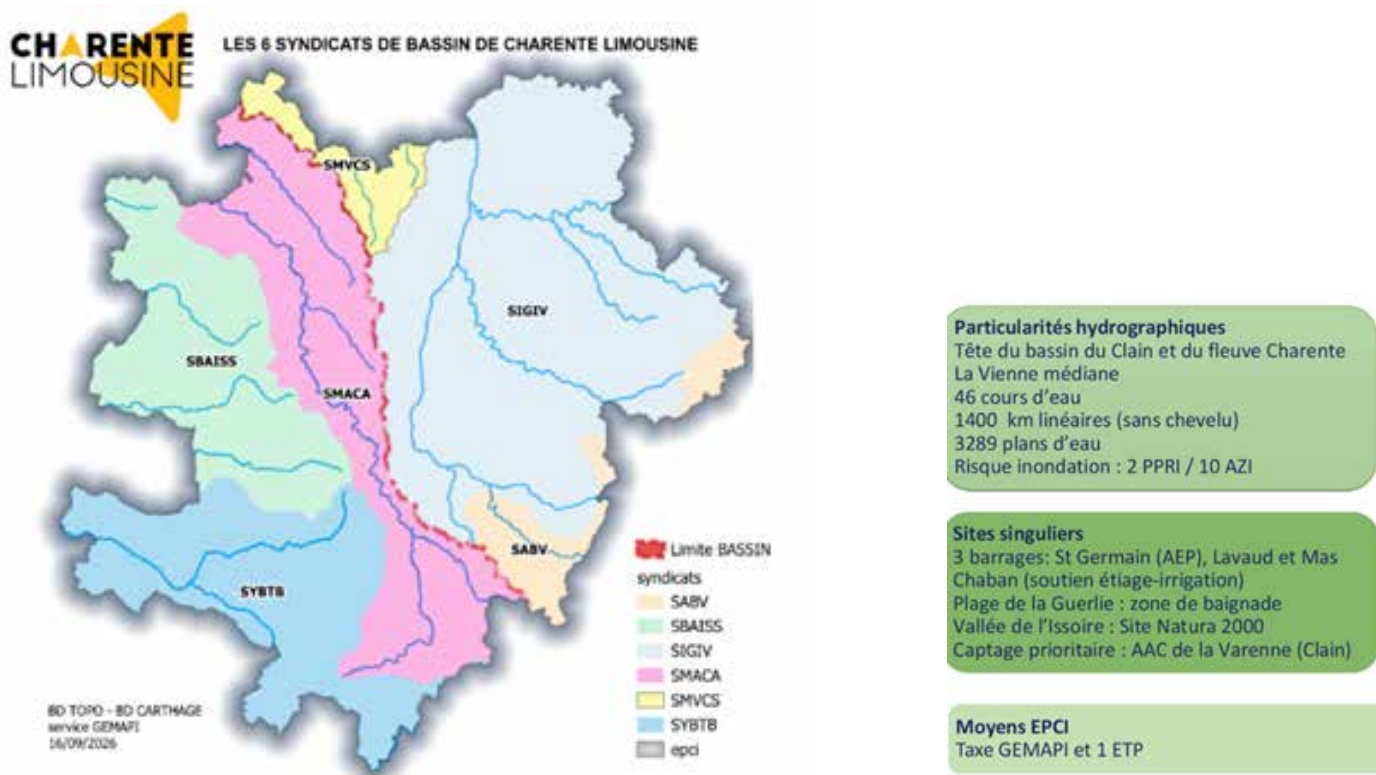
La communauté de communes coordonne la politique GEMAPI sur son territoire et s'appuie sur **6 syndicats de bassin** à qui elle a transféré la compétence. **54 délégués GEMAPI titulaires** ont été nommés par la communauté de communes pour la représenter au sein des comités syndicaux. Pour les accompagner, la communauté propose chaque année aux élus des formations et organise sa conférence annuelle GEMAPI : l'occasion de dresser les bilans et d'échanger sur les enjeux du territoire tels que l'adaptation au changement climatique et la préservation de la ressource en eau.

La communauté de communes investit également l'enjeu de la transition écologique en articulation avec la GEMAPI. Différents travaux sont initiés en partenariat avec les acteurs locaux dont les syndicats de bassin.

La communauté de commune lève la **taxe GEMAPI** pour financer les actions des syndicats de bassin. Cette dernière s'élève à **13.21€** par habitant pour 2026.

La communauté de communes est également membre de l'EPTB CHARENTE* animatrice du SAGE CHARENTE* et de l'EPTB VIENNE animatrice du SAGE CLAIN et du SAGE VIENNE. Elle s'engage à leurs côtés sur des travaux transversaux en lien avec la protection de la ressource en eau, des milieux humides ainsi que sur des enjeux d'adaptation au changement climatique.

(*) voir définition dans le lexique en fin de document



Travaux portés par la communauté de communes et démarches co-construites

La stratégie bocagère de Charente Limousine

Initiée et co-portée avec les acteurs locaux, elle a pour ambition de préserver et de restaurer la trame verte et bleue et le maillage bocager. L'objectif est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de ruissellement et d'inondations, d'îlots de chaleur et d'assecs des cours d'eau. Son plan d'action 2025-2030 s'appuie sur des actions opérationnelles de plantations, d'inventaires de haies, de formations à la gestion et à l'entretien durable, d'acquisition de connaissances et de sensibilisation. Les financements Fonds vert PCAET, Région et Département sont mobilisés.

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) 2025-2028

Il s'agit d'un outil dédié à l'acquisition de connaissances du patrimoine naturel et à la mobilisation du territoire sur les enjeux de biodiversité. Charente Nature réalise l'inventaire naturaliste et la communauté de communes, chargée de la mobilisation, coordonne l'opération. La cartographie des enjeux de biodiversité et les données collectées permettront de nourrir différents outils (ex : PLUiH, les stratégies des syndicats de bassin, les projets d'aménagement ...). Cet ABI est financé à **80%** par l'OFB.

La démarche économie d'eau

Elle fait suite à la réalisation en 2022 d'un diagnostic de nos équipements avec l'assistance de l'EPTB Vienne. La communauté de communes a construit un plan d'action pour réduire sa consommation en eau via plusieurs leviers : pose de récupérateurs d'eau de pluie pour nos stations de lavage des véhicules, installation de dispositifs hydroéconomes, étude de réutilisation des eaux de nos 2 piscines intercommunales, sensibilisation aux bonnes pratiques (*agents et enfance jeunesse*). La même démarche est opérée dans notre centre d'abattage communautaire. Des financements des Agences de l'eau et de la Région sont mobilisés. Plus d'infos sur l'accompagnement en cours de l'EPTB Vienne à la mise en place d'une démarche économie d'eau sur : <https://eptb-vienne.fr/demarche-sobriete>

La stratégie Guerlie

Initiée par les communautés de communes de Porte Océane du Limousin, de Charente Limousine et de l'EPTB Charente, elle fixe des objectifs de lutte contre la prolifération des cyanobactéries autour de la zone de baignade de la Guerlie induite par l'apport de phosphore. Son plan d'action animé par l'EPTB Charente est co-porté avec les acteurs dans plusieurs domaines : assainissement, bocage, GEMAPI, agricole, gestion de la retenue etc.

Charente 2050

C'est une démarche prospective réalisée en concertation avec les acteurs du bassin de la Charente qui propose un plan d'adaptation construit autour de 9 axes stratégiques. L'objectif est de réduire la vulnérabilité du territoire au effet du dérèglement climatique et la pression sur la ressource en eau. Plus d'infos sur : <https://www.charente2050.fr/>

En projet : la définition d'une Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique en Charente Limousine

Cette trajectoire d'adaptation se conduira avec le soutien de l'ADEME et des Agences de l'eau, au travers d'une démarche concertée. L'objectif étant de formaliser une stratégie d'adaptation en Charente Limousine et de co-construire un plan d'action avec entre autres les communes et les syndicats GEMAPI et eau potable.

Des pages dédiées à la GEMAPI, à la stratégie bocagère, à l' ABI sont disponibles sur notre site internet :

<https://charente-limousine.fr/>

Les syndicats de bassin :

Leurs missions consistent notamment à répondre aux obligations réglementaires fixées par le législateur tout en s'adaptant aux enjeux et aux problématiques identifiés lors d'un état des lieux réalisé sur chacun des bassins versants. Chaque syndicat définit ensuite dans le cadre d'un programme d'action pluriannuel les axes et les opérations à mettre en œuvre pour y répondre.

Exemple d'actions menées par les syndicats de bassin : actions de nos syndicats en vidéo

https://www.youtube.com/watch?v=h243XcCBcgo&list=PLcreVqmrZdYgp6YGuORIBv_8soeH1UoHX

- L'effacement de seuil (*d'anciens moulins par exemple*) pour permettre la migration piscicole,
- Les travaux d'aménagement des cours d'eaux pour reconnecter le lit mineur au lit majeur,
- L'aménagement d'abreuvoirs pour protéger les berges du piétinement du bétail et améliorer la qualité de l'eau,
- La plantation de végétation pour maintenir les berges, rafraîchir le milieu et préserver la biodiversité.

SBAISS : Syndicat des Bassins Argentero, Izone et Son-Sonnette

Siège : 12 rue du Commandant Laplante SAINT CLAUD (16 450)

Exécutifs : Président Pascal DUBUISSON (CCCL); 1^{er} vp Jean-Remy CHADOZEAU; 2^e vp Matthieu DORFIAC; 3^e vp Dominique ROLLAND (CCCL); Aurélien ROUSSEAU (CCCL); Pascal BARBET CCCL; Sylvie BRILLAT (CCCL); Marie-Thérèse CHARRIERE; Jean-Marie TRIMBOUR

Conseil : 13 titulaires Charente Limousine sur 25 sièges

Equipe : 2.5 ETP : Camille LAFOURCADE responsable, Quentin GOEDERT technicien rivière (TR), Stéphanie BAUDIN administratif

Programme en cours : PPG 2024 -2033 : 2,5M€ - Etude sur la continuité écologique - Suivi des écoulements

Contact : <https://www.sbaiss.fr/> 05 45 31 14 67



Surface : 392 km² (56 % sur CCCL)

Membres : 3 EPCI

SyBTB : Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure

Siège : La petite rivière AGRIS (16 110)

Exécutifs : Présidente Danielle COMBEAU, 1^{er} vp Jacky ROUSSEAU, 2^e vp Murielle ETIENNE, 3^e vp Jean-Yves PENIGNAUD (CCCL), Jean-Pierre CHAMOULAUD, Frédéric DAURIAT, Jean-Pierre LEONARD (CCCL), Rémi ROBIN, Romain BELUTAUD, Raymond MARTIN (CCCL)

Conseil : 10 titulaires Charente Limousine sur 37 sièges

Equipe : 12.43 ETP : Emmanuel ROJO-DIAZ directeur, Quentin VIAL TR rivière, Orlane QUERAUD TR bassin versant, Emilie DROIT administratif, Nadia CAILLAUD comptabilité, 3 agents techniques et 5 agents en chantier insertion

Programme en cours : PPG 2024 -2033 15,34M€ - Etude sur la continuité - Etude bassin versant- Régie de travaux

Contact : <https://www.sybtb.fr/> 05 45 37 10 26



Surface : 900 km² (27% sur CCCL)

Membres : 5 EPCI

SIGIV : Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne



Siège : 6 rue de la Lanterne Esse (16500)

Exécutifs : Président Benoit SAVY (CCCL), 1^{er} VP : DUVERGNE Jean-François (CCCL), 2^{ème} VP : MICHELET Francis, MOURGUES Gilbert (CCCL), DE LA SALLE Jacques, BARRIER Pierre (CCCL), ROCHER Christian (CCCL), GERMANEAU Gilles (CCCL)

Conseil : 11 titulaires Charente Limousine sur 19 sièges

Equipe : 5 ETP: Nicolas THUAIRE directeur, Félicia LECOQ TR rivière, Hugo TERRASSIER TR rivière, Alisson BEKKAI TR rivière, Aurore DUROUSSEAU administratif

Programme en cours : Contrat Territorial Goire et Issoire
Amont 6M€

Perspectives : Accord de territoire 2027-2032

Contact : <https://goire-issuire.fr/> 05 86 84 05 28



Surface : 700 km² (78 % sur CCCL)

Membres : 2 EPCI

SABV : Syndicat d'Aménagement du bassin de la Vienne



Siège : 38 avenue du Président WILSON Aix sur Vienne(87700)

Exécutifs : Président Philippe BARRY, 1^{er} vp Jean-Marc LEGAL, 2^{ème} vp Pascal CLUZEAU, 3^{ème} vp Philippe BREUIL, 4^{ème} vp Jean-Christophe CARPE, 5^{ème} vp Francis PONTEGNIE

Autres élus du bureau: Jean-Luc CELERIER Briance, Jean-Marie LEBARBIER (CCCL), Claude REYGNAUD , Olivier GUILLOT, Richard SIMONNEAU, Fiona MATHIOT

Conseil : 1 titulaire Charente Limousine sur 36 sièges

Equipe : 9, 7 ETP dont Yoann BRIZARD directeur, Marie ADALBERT TR Vienne Médiane et ses affluents, Florence FAURE administratif, 3 TR, 2 animateurs agricoles, 1 géomaticien, 1 animateur sensibilisation

Programme en cours : Accord de territoire Vienne médiane 2026-2028 : 4,031M€ (programmation globale : 8,362 M€)

Contact : <https://www.syndicat-bassin-vienne.fr> 05 55 70 77 17



Surface : 2330 km² (3 % sur CCCL)

Membres : 11 EPCI (6 communes conventionnent pour le « hors GEMAPI »)



[illegible]

Conseil : 13 titulaires Charente Limousine sur 15 sièges

Programme en cours : PPG 2024-2028 : 1,310 M€

Surface : 302 km² (93% sur CCCL)

Membres : 2 EPCI

Vallées du
Clain Sud

Surface : 1745 km² (3% sur CCCL)

Membres : 7 EPCI (75 communes conventionnent pour le « hors GEMAPI »)

Equipe : 8 ETP dont Paul MARLIER Animateur territorial, Simon CLOAREC TR Clain, Anne BRANGEON TR Clouère, David BOUCHE TR Vonne, Pauline ANCIZAR administratif et 3 agents régie.

Contact : <https://www.clainsud.fr/> 05 49 37 81 34

Lexique et acronymes

- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau : outil de planification à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, fixe pour 6 ans les orientations pour atteindre la gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usages. SDAGE LOIRE- BRETAGNE et SDAGE ADOUR-GARONNE.

Le Comité de Bassin est l'instance délibérative et consultative du SDAGE. Répartition des sièges : 40% d'élus des collectivités 40 % usagers de l'eau 20 % Etat.

- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau : outil de planification qui décline localement pour 6 ans les préconisations du SDAGE. SAGE CHARENTE, SAGE CLAIN, SAGE VIENNE .

NB. Les prescriptions des SDAGE et SAGE doivent être retranscrites dans les outils de réglementaires et opérationnels sur l'aménagement comme l'urbanisme porté par les collectivités locales. ex: SCOT, PLU, PLUi.

- **CLE** : Commission Locale de L'Eau: instance délibérative et consultative du SAGE, elle est aussi le centre d'animation, de débat et d'arbitrage notamment pour gérer les conflits d'usages. 3 collèges sont représentés: Etat - Collectivités territoriales, Usagers et Associations.
- **OFB** : Office français de la biodiversité : établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, sous la tutelle des ministères de l'environnement et agriculture. Missions : connaissances et expertises, police de l'environnement, appui aux politiques publiques, gestion et restauration des espaces publics, mobilisation de la société. <https://ofb.gouv.fr>.
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires : service déconcentré de l'État sous l'autorité du préfet de département est chargé de : la police de l'eau, l'instruction des dossiers loi sur l'eau, la prévention des risques, l'analyse et l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat et le logement, l'économie agricole et rurale.
- **EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin : syndicat mixte sur un bassin hydrographique cohérent, coordonne la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations. Cellule animatrice du SAGE et de mise en œuvre de la CLE.
Bassin de la Vienne : <http://www.eptb-vienne.fr> / Bassin de la Charente : <https://www.fleuve-charente.net>
- **FMA** : Forum des Marais Atlantique : syndicat mixte animant la politique nationale sur les zones humides et les enjeux de gestion durable autour de la connaissance, diffusion, appui méthodologique et technique. <http://www.forum-zones-humides.org>.
- **ZH** : Zone Humide : milieu naturel marqué par la présence temporaire ou permanente d'eau, accueillant une flore et une faune spécifique. Participe à la régulation de l'eau (*stockage ou restitution*) et aux stocks de carbone. On parle de « zone humide potentiel » ou « zone à dominante humide » pour des zh identifiées uniquement par photo, interprétation par la DREAL. Certaines zones humides ont un intérêt particulier :
 - **ZHIEP** : Zone humide d'intérêt environnemental particulier d'intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant ou à valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière.
 - **ZSGE** : Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau contribue de manière significative à la protection de la ressource en eau potable
 - **ZI** : Zone inondable où peut s'étaler les débordements de crues dans le lit majeur
 - **ZEC** : Zone d'expansion des crues identifiée comme moyen de prévention des inondations notamment dans le cadre de l'exercice de la compétence PI (*prévention des inondations*).
- **PPG** : Plan Pluriannuel de Gestion : outil de programmation technique et financier des syndicats de bassin sur Adour Garonne pour atteindre le bon état des masses d'eau. Il repose sur un état des lieux et un diagnostic du territoire au regard des enjeux réglementaires, définit le programme et la priorisation des actions, évalue la mise en œuvre la dernière année.

- **AdT** : Accord de Territoire : outil technique et financier à caractère contractuel proposé par les Agences de l'eau pour atteindre le bon état des masses d'eau. Il s'inscrit dans une stratégie de territoire établie avec les maîtres d'ouvrages partenaires aux côtés des financeurs tels que la Région, l'Agence, le Département. Il repose sur un état des lieux et un diagnostic du territoire au regard des enjeux réglementaires, définit le programme et la priorisation des actions, évalue la mise en œuvre la dernière année.
NB : Les travaux financés par des fonds publics et réalisés sur le domaine privé nécessitent au préalable une DIG (*Déclaration d'Intérêt Général*) ou une convention.
- **TRI** : Territoire à Risque important d'Inondation : zone dans laquelle la concentration d'enjeux en zone potentiellement inondable est la plus importante.
- **SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation : dans le cadre d'un TRI, dresse le diagnostic et l'analyse du territoire (*aléas, enjeux, dispositifs existants*), identifie les objectifs pour réduire le risque et la gouvernance et la coordination à mettre en place pour les atteindre. La mise en œuvre de mesures sera déclinée dans un PAPI.
- **PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations : outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales pour réduire les conséquences dommageables des inondations.
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation : outil de gestion des risques qui réglemente l'urbanisation en zone inondable pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Le Préfet qui représente l'Etat est responsable de son élaboration.
- **AZI** : Atlas des Zones Inondables : cartographie des zones potentiellement inondables sur la base des crues de fréquence décennale à centennale (*par modélisation ou détermination ou historique*)
- **PCS** : Plan communal de sauvegarde : détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Obligatoire si présence d'un PPR (*plan de prévention des risques*) et/ou PPI (*plan particulier d'intervention*).
- **AAC** : Aire d'Alimentation de Captage délimitée pour lutter contre la pression sur la ressource en quantité et en qualité